



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

**DEMANDE DE COMMUNICATION PAR DEROGATION
DE DOCUMENTS D'ARCHIVES PUBLIQUES
NON LIBREMENT COMMUNICABLES
ADRESSEE A MONSIEUR LE DIRECTEUR DES ARCHIVES DE FRANCE
(Code du Patrimoine, articles L213-1 à L213-3.)
Décret n°79-1038 du 3 décembre 1979 relatif à la communicabilité
des archives publiques)**

1. IDENTIFICATION DU SERVICE D'ARCHIVES :

Service des archives de la Nouvelle-Calédonie

2. IDENTITE DU DEMANDEUR :

Monsieur Madame Mademoiselle

NOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

PRENOM :

ADRESSE PERMANENTE :

ADRESSE TEMPORAIRE (AVEC DATE LIMITE) :

TITRES UNIVERSITAIRES :

PROFESSION :

3. JUSTIFICATIF DE LA RECHERCHE

SUJET : (intitulé précis : thèmes, limites géographiques et chronologiques)

NATURE DE LA RECHERCHE

- Recherche administrative : établissements de droits
 Recherche historique personnelle (hors recherche généalogique)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

- Recherche généalogique : personnelle professionnelle
 Recherche scientifique : livre article enquête collective

Directeur de recherche (facultatif ; joindre éventuellement une attestation) :

Etablissement d'exercice (université, centre de recherche) :

4. OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES

(Observations concernant les motivations de la demande, la relation des documents sollicités avec leur sujet de recherche, des indications de méthodologie ou de plan, etc...).

5. ENGAGEMENT DE RESERVE

Je soussigné(e) :

m'engage formellement à ne pas publier et à ne communiquer aucune information recueillie dans les documents pour lesquels une autorisation de consultation par dérogation aux règles de communicabilité me sera accordée, et qui soit susceptible de porter atteinte à la sûreté de l'Etat, à la défense nationale ou à la vie privée des personnes.

Date et signature :

Nombre de feuillets intercalaires joints à la présente demande :



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

**IDENTIFICATION DES DOCUMENTS DEMANDES PAR DEROGATION
SERVICE DES ARCHIVES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

NOM DU DEMANDEUR :

COTE DU VERSEMENT :

Feuillet intercalaire n°

(remplir un feuillet intercalaire distinct par versement ou par service versant).

Cote(s) :

Analyse (recopier l'analyse de l'instrument de recherche disponible) :

Dates extrêmes :

Avis des Archives : Sans objet (article déjà communicable)

Accord Refus

Avis du service versant Accord Refus

Cote(s) :

Analyse (recopier l'analyse de l'instrument de recherche disponible) :

Dates extrêmes :

Avis des Archives : Sans objet (article déjà communicable)

Accord Refus

Avis du service versant Accord Refus

Cote(s) :

Analyse (recopier l'analyse de l'instrument de recherche disponible) :

Dates extrêmes :

Avis des Archives : Sans objet (article déjà communicable)

Accord Refus

Avis du service versant Accord Refus



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

COTE DU VERSEMENT :

Feuillet intercalaire n°

(remplir un feuillet intercalaire distinct par versement ou par service versant).

Cote(s) :

Analyse (recopier l'analyse de l'instrument de recherche disponible) :

Dates extrêmes :

Avis des Archives : Sans objet (article déjà communicable)

Accord Refus

Avis du service versant Accord Refus

Cote(s) :

Analyse (recopier l'analyse de l'instrument de recherche disponible) :

Dates extrêmes :

Avis des Archives : Sans objet (article déjà communicable)

Accord Refus

Avis du service versant Accord Refus

Cote(s) :

Analyse (recopier l'analyse de l'instrument de recherche disponible) :

Dates extrêmes :

Avis des Archives : Sans objet (article déjà communicable)

Accord Refus

Avis du service versant Accord Refus

Signature et cachet :

Archives

Service versant.